

DELIBERATION N° 113/78 : PRIX DE FACTURATION TIRAGE GESTETNER

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Les tirages de feuilles criculaires pour des personnes ou organismes extérieurs aux services municipaux (associations, etc...) seront facturés selon les tarifs suivants :
- . 1 F 35 le stencil utilisé,
- . 0 F 08 la fourniture de la feuille de papier blanc,
- . 0 F 10 par feuille tirée, représentant les coûts de main-d'oeuvre, d'encre, d'électricité et d'amortissement du matériel.